## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2014 à 20h00

-0-0-0-0-0-

L'an deux mil quatorze et le quatorze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Yves PENET, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: CAMPIONE Nadine - CARMINATI Véronique - CASEL-AYMONETTI Thierry - PASSEMARD Véronique - MONCADA Philippe - HEMMERLÉ Jean-Pierre - MAURIÈS Patrick - ASSORIN Sibylle - DIOC Nadine - SERVANT Gaël - CARRÉ Émilie - MERCATELLO Jacques - LELY Patrick - MUGNIER Isabelle.

Nadine Campione a été élue secrétaire de séance.

### Adoption de l'ordre du jour :

M. le Maire indique qu'il convient de rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour :

. Motion de soutien aux salariés de l'usine ARJOWIGGINS de Charavines

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

# I / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# 1°/ Désignation des représentants de la commune

- Correspondant aux Armés : Thierry CASEL-AYMONETTI

- SIEGA: Titulaires: Jean-Pierre HEMMERLÉ et Sibylle ASSORIN

Suppléants: Véronique CARMINATI et Philippe MONCADA

## 2°/ Commission du Pays Voironnais

Contrairement aux commissions municipales, les conseillers municipaux de l'opposition ont exprimé leur souhait d'intégrer des commissions du Pays Voironnais, Monsieur le Maire propose une parité et désigne pour ces commissions :

## Commission développement économique, emploi et formation :

Patrick MAURIÈS et Jacques MERCATELLO

### Commission aménagement du territoire, urbanisme et logement :

Jean-Yves PENET et Patrick LELY

# Commission organisation de la mobilité :

Jean-Pierre HEMMERLÉ et Isabelle MUGNIER

### Commission culture, patrimoine culturel et équipements sportifs :

Nadine CAMPIONE et Isabelle MUGNIER

#### Commission protection de l'environnement :

Émilie CARRÉ et Isabelle MUGNIER

#### II/ PERSONNEL COMMUNAL

### Suppression du poste d'ATSEM Principal de 2ème classe 2014/31

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du conseil municipal n° 2013/82 en date du 25 novembre 2013, créant un poste d'ATSEM principal de 1ère classe (31,5/35ème) à compter du 1er décembre 2013.

CONSIDÉRANT que Mme PREVOST Isabelle a été nommée sur ce poste à compter du 1er décembre 2013.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la suppression du poste d'ATSEM principal de 2ème classe (31,5/35ème) à compter du 1er décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : - de supprimer le poste d'ATSEM principal de 2ème classe (31,5/35ème) à compter du 1er décembre 2013 ;

- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **III/ CONVENTIONS**

## Avenant n° 3 à la convention "actes réglementaires et budgétaires" avec la Préfecture 2014/32

VU les délibérations n° 2012/28, 2013/13 et 2013/45;

VU la convention "ACTES" organisant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée le 12 juin 2012 avec la Préfecture de l'Isère :

VU l'avenant 1 étendant la convention aux actes budgétaires et l'avenant 2 renouvelant une première fois

cette convention:

Monsieur le Maire rappelle que cette convention est passée pour une année et qu'elle doit être renouvelée de façon expresse chaque année, il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant qui sera transmis par la Préfecture de l'Isère.

CONSIDÉRANT que le service de télétransmission donne entière satisfaction,

CONSIDÉRANT que la convention arrive à échéance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention organisant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, entre la commune de Bilieu et la Préfecture de l'Isère.

Délibération adoptée à l'unanimité

## IV/ MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS DE L'USINE ARJOWIGGINS DE CHARAVINES 2014/33

Les membres du conseil municipal de Bilieu souhaitent apporter leur soutien aux salariés de l'usine Arjowiggins de Charavines et à leurs familles par l'adoption de la motion suivante :

• Le 10 avril dernier le groupe Arjowiggins annonçait lors d'un comité d'entreprise extraordinaire la mise en

vente ou la fermeture de l'usine de Charavines.

- Le conseil municipal de Bilieu tient à exprimer son soutien aux salariés menacés de perdre leur emploi et à leurs familles.
- La décision de vente ou de fermeture apparaît au conseil municipal d'autant plus injustifiée que le site de Charavines a fait l'objet d'une rénovation récente financée pour partie par de l'argent public.
- Le conseil municipal demande à l'ensemble des acteurs concernés de rechercher toutes les solutions pour que soient préservés sur le site les capacités de productions actuelles et les emplois qui s'y rattachent.
- M. Mercatello déplore que Bilieu n'ait pas été associée aux diverses manifestations organisées et précise qu'il votera cette motion pour encourager les salariés mais il exprime des doutes sur la viabilité économique du site.

Motion adoptée à l'unanimité.

#### V/ COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS

#### • Culture : promesse de Campagne : semaine de la culture

Cette semaine s'est préparée en peu de temps : recherche avec les associations culturelles de la commune, l'école Petit Prince, et des troupes de théâtre.

Elle aura lieu entre le lundi 16 juin et le dimanche 22 juin, avec une programmation par jour. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Pour l'organisation de la salle des fêtes une aide nous est apportée par la commune de Chirens par le prêt de gradins. Nous la remercions.

Ces spectacles seront gratuits et financés par la ligne budgétaire « Fêtes et cérémonies ».

Jean-Yves PENET remercie les membres de la commission pour le travail accompli en un temps record.

#### • Tourisme

La commission s'est réunie sans les délégataires. Ils restent toujours redevables de la somme de 4.931€ de charges 2013. Un courrier en recommandé leur a été envoyé par la Trésorerie de Virieu sur Bourbre et un autre par la mairie.

Les utilisateurs du pré devront faire établir leur carte d'accès en mairie, les modalités seront expliquées dans le prochain « Petit Billantin ».

La DSP se termine en octobre 2014, la commission va étudier une solution pour la suite.

M. MERCATELLO insiste sur le fait que cette carte est une incitation à la baignade. Des éléments en ce sens ayant été apportés précédemment par les services de l'Etat.

M. le Maire répond que les éléments en question ne permettent pas d'affirmer que la carte est une incitation à la baignade. Il en assumera la responsabilité. Il s'agit d'éviter les conflits générés l'an dernier, et nous réfléchirons à la mise en place d'une plage sécurisée.

#### Scolaire

Mise en place des rythmes scolaires. Les horaires fixés sont de 15h45 à 16h45 les lundi, mardi et jeudi.

De nombreux intervenants ont répondu à l'appel et on pourra mettre en place des ateliers intéressants pour les enfants. Une fiche a été distribuée aux parents et une réunion de l'ensemble des parents est prévue début juin.

L'adjointe aux affaires scolaires précise que ces activités seront gratuites et rappelle que les indemnités du Maire et des Adjoints ont été diminuées pour cela. Une garderie le mercredi de 11h30 à 12h30 sera mise en place.

### VI/ QUESTIONS DIVERSES

- Scrutin du 25 mai : faire connaître au plus vite les disponibilités de chacun pour organiser le scrutin des élections européennes.
- Information du CCAS: repas des anciens le dimanche 1er Juin, les conseillers ont reçu une invitation.
- **Prochain conseil**: le jeudi 26 juin à 20h. M. Mercatello souhaite que les séances soient plus espacées pour éviter les conseils tel que celui-ci avec des sujets peu importants. Les adjoints précisent que tous les sujets sont importants. M. le Maire répond qu'il faut que les conseillers municipaux et la population soient régulièrement informés de l'avancement des dossiers.

ಀೲೲೲೲೲ